

DECISIONS DE LA CCUSR

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Sortie RN4

Sur la sortie, vers la Meinau, la voie de gauche dispose d'un gros panneau 70 km/h, alors qu'il est impossible d'apercevoir sur la voie de droite, si un camion circule, le panneau d'entrée en agglomération qui limite la vitesse à 50 km/h.

Réponse :

La commission préconise de doubler le panneau d'agglomération et de reculer le panneau B14 (70) vers le tunnel de l'Étoile afin qu'il ne soit plus perçu par les usagers sortant vers Neudorf-Meinau

Requête

Commune : Souffelweyersheim

Autres renseignements : Rue du maréchal de Lattre de Tassigny

Cette rue donne accès à plusieurs écoles (Cigognes- directement- et indirectement à l'école Dannenberger et au collège des 7 Arpents). Elle est limitée par une zone 30 à hauteur de l'école maternelle des Cigognes. Mais à l'intersection avec la rue de la Ville, il y a un feu tricolore et de ce fait tout le monde accélère pour passer ce feu ou après le passage au vert. Il en résulte que peu de personnes respectent le 50 km/h et aucune le 30 km/h. Ne peut-on pas installer un système plus efficace, comme une caméra par exemple, afin d'inciter les gens à respecter la vitesse en agglomération ?

Réponse :

La commission suggère au Maire d'effectuer une analyse des vitesses pratiquées afin d'évaluer le risque réel pour pouvoir mettre en place les mesures les plus appropriées. L'Unité Sécurité Routière pourra l'aider dans ses investigations.

Requête

Commune : Illkirch-Graffenstaden

Autres renseignements : Route Burkel

Entre 1980 et 2000, à cet endroit il y avait un poteau d'environ 2.5m surmonté d'un miroir. Ce miroir et ce poteau ont disparu depuis plusieurs années suite à des travaux de clôture par un particulier qui a racheté le terrain situé à l'angle route Burkel / rue de la Mésange. Ce miroir permettait aux usagers sortant de la rue de l'Arc-en-ciel d'avoir une bonne visibilité sur la route Burkel (se dirigeant du sud vers le nord).

Réponse :

La commission préconise de réinstaller ce miroir car il y a un manque de visibilité dû à l'absence de trottoir mais précise que l'installation d'un miroir impose la mise en place d'un stop afin d'être conforme à la réglementation. Les rues de la Mésange et Arc-en-Ciel devront comporter des « STOP ».

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Rue du Général Offenstein

Messieurs, la signalisation n'est pas cohérente, pour leur débouchées respectives sur la rue du Général Offenstein, entre la rue de la Flachenbourg et la rue Ignace Pleyel. Après son réaménagement, la rue du Général Offenstein est longée sur son côté nord par une piste cyclable. En venant de la rue de la Flachenbourg, un trait large barre la voie avant la piste cyclable, et cela semble logique. En venant de la rue Ignace Pleyel, un trait large barre la voie non pas avant la piste cyclable mais après cette piste cyclable, juste avant la chaussée de la rue du Général Offenstein. Cette dualité des solutions retenues pour 2 rues parallèles et adjacentes prête à confusion et accroît les risques d'accident. Bien cordialement.

Réponse :

La CUS nous indique qu'il y a une réflexion en cours sur le Code de la Rue qui définira une charte d'aménagement. Les conclusions de ce groupe de travail permettra d'homogénéiser les pratiques et de répondre à cette requête.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : avenue de la Marseillaise et la rue Wencker

L'avenue de la Marseillaise est à sens unique. Une piste cyclable est en sens inverse côté nord. D'après la signalisation, la priorité à ce carrefour est aux cyclistes se dirigeant vers la place de la République, les voitures circulant sur l'avenue de la Marseillaise désirant tourner à gauche dans la rue Wencker doivent leur laisser cette priorité. Or, un panneau publicitaire empêche les automobilistes de distinguer l'arrivée des cyclistes. De plus, le trottoir offre à cet endroit de l'espace, non prévu au parking des voitures, mais sur lequel un ou deux véhicules se trouvent souvent, bloquant d'autant plus la visibilité des automobilistes pour les cyclistes et les piétons. Je propose ainsi deux aménagements qui relèvent de la sécurité des personnes les moins protégées (cyclistes et piétons, qui ne profitent d'aucune carrosserie) : suppression du panneau publicitaire et mise en place de plots ou (encore mieux) de pots de fleurs empêchant l'utilisation des trottoirs en tant que places de parking. Merci pour l'attention que vous porterez à ma remarque.

Réponse :

La commission propose de supprimer ou de déplacer ces panneaux afin d'augmenter la visibilité dans un objectif sécuritaire. Il est à noter que parfois une trop grande visibilité favorise les vitesses excessives et donc dangereuses.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Rue de Castelnu

Depuis l'installation d'un parcmètre, cohabitent un panneau interdiction de stationner et un marquage au sol autorisant le parking payant !!!

Réponse :

La commission préconise de supprimer le panneau de stationnement.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Rue de Lièpvre

Le n° 20A de la rue de Lièpvre ne dispose pas d'un panneau « sens interdit » ; alors que la rue du Bilstein présente un panneau « interdiction de tourner à droite ».

Réponse :

La commission préconise l'implantation du panneau de sens interdit

Requête

Commune : Ostwald

Autres renseignements : Rue du Général Leclerc

Si deux véhicules circulant dans la rue du Gal Leclerc, en sens inverse, se croisent sur les rails et souhaitent toutes les deux tourner à gauche, le code de la route voudrait qu'on passe derrière le véhicule qui vient en face de soi. Cependant, si il y a plusieurs véhicules qui se suivent, tout le carrefour est bloqué et les voitures sont ainsi à l'arrêt SUR les rails du tram !!! Cela est peut-être dû à un manque de signalisation au sol ? La deuxième possibilité est de croiser le véhicule venant en face, devant lui. Les automobilistes hésitent entre les deux solutions. Une signalisation horizontale enlèverait ce grave problème que je relève quotidiennement. Les conducteurs des deux véhicules hésitent, avancent,... et se retrouvent... face à face ! Un accident ne va pas manquer de se produire. A Illkirch, au niveau du tram, il n'y a pas à tergiverser lors de la traversée des rails : une signalisation horizontale est là pour guider les véhicules. Merci de tenir compte de ce courrier.

Réponse :

La commission propose au gestionnaire de mettre en œuvre le marquage au sol au droit des traversées de voie Tram.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Rue du Rhin Tortu

En venant D'Illkirch, à l'entrée de Strasbourg (en sortant de la forêt) ne pourrait-on pas mettre une flèche « tourner à droite » pour les voitures ? Cela ne dérangerait pas, car les voitures venant du Neuhof et se dirigeant vers la forêt peuvent, elles tourner. Les cyclistes doivent alors également s'arrêter sur la piste cyclable. Il n'y aurait donc aucun risque de collision et cela permettrait d'éviter des bouchons aux heures de pointe dans la forêt.

Réponse :

La CUS informe la commission que ce dossier est en cours d'instruction.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Route du Polygone

3 feux tricolores sont présents : 1 gérant l'accès à la place de l'Étoile, les 2 autres gérant l'accès à l'avenue Jean Jaurès. Le feu gérant l'accès à la place de l'Étoile et le feu de gauche gérant l'accès à l'avenue Jean Jaurès sont un à côté de l'autre. Lorsque celui de l'avenue Jean Jaurès passe au vert et que celui de la place de l'Étoile reste au rouge, il y a très souvent confusion et les voitures s'engagent dans la place de l'Étoile risquant de couper le flux de voitures provenant de la sortie de l'autoroute. Est-ce que le feu de gauche gérant l'accès à l'avenue Jean Jaurès est indispensable ? Si oui, ne conviendrait-il pas mieux de mettre le feu vert sous forme de flèche ?

Réponse :

La CUS informe la commission que ce dossier est en cours d'instruction et que ces deux feux devrait passer au vert en même temps.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Route du Rhin

Une signalisation horizontale indiquant le rétrécissement de la N4 entre la rue de Lièpvre et la rue de Stosswihr, direction : tunnel du Heyritz (étoile) vers Kehl serait la bienvenue. En effet, cette portion de la N4 est très dangereuse surtout pour les cyclistes et les usagers non avertis. Certains automobilistes font le forçage pour passer soit avant les camions soit avant les véhicules plus lents. L'intersection route du Rhin - rue de Stosswihr étant déjà très dangereuse puisque les véhicules venant de Kehl peuvent traverser la route nationale 4 pour entrer dans la rue de Stosswihr. Merci pour votre attention et intervention qui j'espère sera efficace - il est possible qu'une croix remplace le panneau manquant -

Réponse :

La commission préconise l'implantation d'un panneau de type C28 - réduction du nombre de voies et le rajout d'une flèche de rabattement.

Requête

Commune : Strasbourg-Koenigshoffen

Autres renseignements : Allée des Comtes

Un panneau publicitaire implanté au croisement de la rue des Comtes et de la rue des Petites Fermes (côté APF)...Ce panneau représente un danger pour tout véhicule venant de la rue des Petites Fermes : il cache le peu de visibilité qui restait après l'implantation de la végétation.... Les véhicules venant de Cronembourg viennent souvent à des vitesses trop élevée... les piétons n'étaient déjà pas en sécurité sur le passage piéton existant depuis de nombreuses années un peu plus haut direction MAXI (les véhicules accélérant souvent à cet endroit pour passer au feu souvent orange et même rouge), maintenant c'est en venant du LIDL en voiture que l'on risque l'accident car pour voir quoi que ce soit il faut avancer et du coup on empiète avec l'avant de la voiture sur la rue des Comtes....

Réponse :

La commission propose de supprimer ou de déplacer ces panneaux afin d'augmenter la visibilité dans un objectif sécuritaire. Il est à noter que parfois une trop grande visibilité favorise les vitesses excessives et donc dangereuses.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Rue d'Austerlitz

La rue d'Austerlitz et la place d'Austerlitz constituent une zone piétonne autorisée aux cyclistes. Ces derniers, pour passer vers la place, utilisent quasi systématiquement le trottoir abaissé, et du coup, la passage piéton. Entre les vélos qui roulent à une vitesse élevée et la passage des voitures (le matin la voie est ouverte et la rue vers la place des Orphelins est ouverte à la circulation routière), il devient difficile de se frayer un chemin, d'autant plus que de jeunes enfants utilisent cette voie pour se rendre à l'école (Saint-Étienne, ...). Il en est de même pour le croisement qui débouche vers la rue Brigade Alsace Lorraine suite à la fermeture de la place d'Austerlitz à la circulation. Aucun passage à vélo n'existe et les cyclistes utilisent le passage piéton pour se rendre ou passer par cette place. Dans tous les cas, les enfants se font souvent interpeller alors qu'ils sont prioritaires.

Réponse :

La CUS informe la Commission qu'une étude est en cours sur un projet de réaménagement du secteur en prenant en compte tous les modes de déplacement.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Avenue Molière

Le panneau priorité à droite situé avenue Molière n'est absolument pas respecté. Les automobilistes qui roulent sur cette avenue roulent très vite et ne ralentissent pas à la vue du panneau. La personne qui arrive à droite depuis la rue de Stutzheim et qui prend sa priorité s'expose à un violent accident. J'ai moi même failli me faire percuter à cet endroit. Il faut donner la priorité à l'avenue Molière et mettre une balise pour les automobilistes qui veulent s'engager sur l'avenue Molière à partir de la rue de Stutzheim (ou de la route d'Oberhausbergen).

Réponse :

La commission suggère au Maire d'effectuer une analyse des vitesses pratiquées afin d'évaluer le risque réel pour pouvoir mettre en place les mesures les plus appropriées. L'Unité Sécurité Routière pourra l'aider dans ses investigations.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Rue Simonis

Il y emplacement de stationnement qui a été tracé au sol par le service technique de la commune. Ce tracé est placé à côté d'une borne à incendie pour les pompiers ; borne de sécurité de la Clinique Sainte Odile. Cela pose un problème pour les pompiers si un véhicule stationne légalement sur l'emplacement !!

Réponse :

La Commission préconise de supprimer la place de parking devant l'accès à la borne incendie par un marquage au sol.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Avenue de Colmar

Les feux tricolores sont mal réglés. Je suis piéton et je veux traverser l'avenue de Colmar avec la poussette de mon fils. Dès que le bonhomme est vert, je m'engage. Si par malheur un tram arrive, je suis en danger. En effet, le bonhomme passe instantanément au rouge (priorité au tram) et le flot de voitures avenue de Colmar peut redémarrer. Je dois me réfugier en vitesse sur la margelle en béton de 40 cm de large le long des rails du tram. C'est trop étroit pour moi et ma poussette. Je suis obligé de dépasser un peu sur la route ou sur les rails pour éviter le danger le plus immédiat. Ma proposition : désactiver le changement automatique de ce feu tricolore à l'arrivée du tram afin de laisser aux piétons les quelques secondes supplémentaires pour finir de traverser.

Réponse :

La CUS a pris note du problème.

Requête

Commune : Plobsheim

Autres renseignements : Traversée d'agglomération

La présence de poids lourds dans la traversée de Plobsheim pose un problème.

Réponse :

La signalisation de l'interdiction des PL est conforme. Des contrôles de police sont réalisés régulièrement dans la mesure des possibilités.

Requête

Commune : Andlau

Autres renseignements : Rue Koenig - Entrée d'agglomération

Il y a un problème de vitesse dans la rue Koenig

Réponse :

La commission suggère au Maire d'effectuer une analyse des vitesses pratiquées afin d'évaluer le risque réel pour pouvoir mettre en place les mesures les plus appropriées. L'Unité Sécurité Routière pourra l'aider dans ses investigations.

Requête

Commune : Cronenbourg

Autres renseignements : A35 - Cronenbourg

2 panneaux de sens interdit sont illisibles au carrefour débouchant de Cronenbourg en direction des autoroutes A35 Colmar/Haguenau et de Strasbourg direction dépôt CTS. J'emprunte tous les jours ce carrefour à vélo et j'ai constaté à maintes reprises que des automobilistes empruntent par mégarde ce sens interdit. Comme vous pouvez le constater sur la 2e photo le panneau est lisible mais à la vue il ne l'est pas. Bien cordialement

Réponse :

La commission suggère au gestionnaire de remplacer les panneaux vétustes et de réaliser un comptage des véhicules s'engageant par mégarde dans le sens interdit.

Requête

Commune : Cronenbourg

Autres renseignements : Rue de Gallilée

Au niveau des immeubles 6 et 8 rue Galilée à Cronenbourg se trouvent, de part et d'autre de la chaussée, un panneau signalant un dos d'âne . Ce dos d'âne n'existe plus depuis la construction de ces 2 immeubles et ces panneaux sont donc devenus inutiles.

Réponse :

Le gestionnaire nous informe que le dos d'âne a été supprimé pour cause de travaux de voirie, il sera remis en service après les travaux.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Route du Rhin – Cinéma UGC

Bonjour, le panneau "interdiction de tourner à gauche" (près du cinéma UGC au feu après la sortie du tunnel de la place de l'Étoile) est très mal placé à mon avis. Il est derrière un arbre et les gens ne le voient pratiquement jamais. Du coup ils essayent de tourner à gauche, ce qui crée bouchons et/ou accidents.

Réponse :

La Commission préconise d'améliorer la perception des deux panneaux de type B2a.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Quai des Bateliers

Marquage au sol pratiquement invisible ! De ce fait les voitures se déportent dangereusement vers le milieu de la chaussée !

Réponse :

La commission propose de renouveler le marquage.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Rue de la Ziegelau

En venant de la Route du Polygone : il persiste un panneau "Interdiction de tourner à droite" totalement inadapté depuis la modification du sens de circulation de la rue Traversière il y a environ 1 an.

Réponse :

La commission propose de supprimer ce panneau.



Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : René Hirschler / Boulevard Gambetta

La signalisation horizontale est contradictoire. Des flèches incitent les automobilistes, en sens unique, à circuler sur 2 voies sur toute l'emprise alors qu'un contre-sens cyclable est mis en place. Il existe donc au début du contre-sens cyclable un risque de collision frontale automobiliste / cycliste, d'autant plus que le stationnement est autorisé jusqu'au carrefour, pouvant constituer un manque de visibilité. Par ailleurs, le stationnement est autorisé trop près du passage piéton.

Réponse :

La commission propose de supprimer cette signalisation

Requête

Commune : Strasbourg-Cronenbourg

Autres renseignements : Accès A35 – direction Colmar

Les véhicules qui arrivent par la route d'Oberhausbergen (Ronde) dans le but d'accéder à l'autoroute vers Colmar sur leur droite coupent la route à ceux qui viennent du centre ville et désirent continuer tout droit (direction Paris par exemple). il faudrait créer un panneau qui oblige les véhicules en provenance de la Ronde à aller tout droit pour passer par le rond-point et monter sur l'autoroute par l'accès au niveau de celui-ci. Ce serait beaucoup moins dangereux et ne leur ferait pas perdre de temps...

Réponse :

Cette proposition supprime le phénomène de cisaillement, mais risque d'augmenter les bouchons, la commission demande d'approfondir ce problème.

Requête

Commune : Strasbourg

Autres renseignements : Place de la Gare

Le panneau annonçant la demi-heure de stationnement gratuite, le nombre de places souterraines et l'entrée du parking sont trop petits voire invisibles ! Conséquence : doubles files devant la gare, emplacement réservés aux bus squattés et bouchons aux dépose-voyageurs de surface... Mettez un énorme panneau ENTREE PARKING GRATUIT devant cette place de la gare qui cause tant de problèmes de circulation comme si elle n'était pas suffisamment grande!

Réponse :

Une réflexion sur l'aménagement est en cours à la CUS.

Requête

Communes : Schaeffersheim - Bolsenheim

Autres renseignements : Chemins communaux

On trouve maintenant des panneaux « Circulation interdite » à tout véhicule dans les deux sens, sauf riverains, à l'entrée de toutes les voies sortant du village (sauf "vraies routes"). Je pense que l'intention était surtout d'interdire les véhicules à moteur, et pour cela il existe un autre panneau. Pourquoi interdire ces voies aux cyclistes ? Il est beaucoup moins dangereux, quand on circule à vélo, d'emprunter ces chemins qui contournent les villages, plutôt que la route principale.

Réponse :

La commission propose au maire d'autoriser la circulation vélo si la circulation agricole le permet.

Requête

Commune : Neugartheim-Ittlenheim

Autres renseignements : Rue de Neugartheim

En prenant la rue de Neugartheim en direction de Neugartheim, la rue de l'Église n'est pas signalée et n'est pas visible à cause du mur à droite. Les habitués le savent et roulent très lentement, mais les visiteurs, même prudents, peuvent être surpris et constituer un danger pour un conducteur essayant de sortir de la rue de l'Église. Il faudrait mettre un panneau de rappel de "Priorité à Droite" sur la rue de Neugartheim.

Réponse :

Il n'y a pas d'obligation de signaler la priorité à droite. Cela peut être recommandé quand le carrefour n'est pas visible. Dans ce cas précis, la commission préconise d'améliorer la sécurité et la visibilité du carrefour par des aménagements.

Requête

Commune : Ergersheim

Autres renseignements : Rue de la Tuilerie

A ce carrefour c'est une priorité à droite. Généralement, les véhicules arrivant de Molsheim sur la D30 ne cèdent pas la priorité aux véhicules de la rue de la Tuilerie. Pour rappeler aux automobilistes l'existence de la priorité à droite, il serait bon qu'un panneau de "priorité à droite" soit mis en place. Merci.

Réponse :

Il n'y a pas d'obligation de signaler la priorité à droite. Cela peut être recommandé quand le carrefour n'est pas visible. Dans ce cas précis, La commission propose d'améliorer la perception du carrefour.

Requête

Commune : Eckbolsheim

Autres renseignements : Rue du Stade et rue du Coq

Bonjour, les sorties de la rue du Stade et de la rue du Coq bénéficient d'une priorité à droite mais personne ne les respecte du fait de l'absence de panneau ou de marquage au sol. Est-il possible d'ajouter les deux pour limiter les risques ? Merci.

Réponse :

Il n'y a pas d'obligation de signaler la priorité à droite. Cela peut être recommandé quand le carrefour n'est pas visible. Dans ce cas précis, la commission n'émet pas d'avis.

Requête

Commune : Dachstein

Autres renseignements : Rue d'Ernolsheim

A l'entrée de Dachstein-Gare en provenance de Molsheim, le panneau de ville se trouve à l'intérieur de l'agglomération (à hauteur de la 6e maison). Il est situé à une cinquantaine de mètres d'un rond-point doté d'un passage pour piétons. Les voitures arrivent trop vite sur le rond-point et surtout sur le passage pour piétons, qui sont obligés de laisser passer les voitures même si ils sont engagés sur le passage pour piétons. La solution pour réduire la vitesse à cet endroit, serait de placer le panneau DACHSTEIN à la hauteur de la première maison, ce qui permettrait d'arriver sur le rond-point à vitesse réduite. Dans le sens Dachstein vers Molsheim, cela éviterait que les voitures et les motos accélèrent à l'intérieur de l'agglomération en créant ainsi des nuisances (bruit et pollution)

Réponse :

La Commission propose le déplacement du panneau d'agglomération à la hauteur de la première maison.

